

L'AFPA au service de la formation des demandeurs d'emploi

Le Conseil d'orientation de l'AFPA, réuni le 24 janvier, prend acte avec satisfaction des engagements pris en faveur de la formation des demandeurs d'emploi lors du sommet social du 18 janvier dernier.

Il réaffirme l'appartenance de l'AFPA au service public de l'emploi tel que défini par le Code du travail.

Le Conseil d'orientation réunissant l'Etat, les Conseils régionaux, les organisations syndicales représentatives des salariés, les organisations représentatives des employeurs ainsi que des personnalités qualifiées, rappelle que la formation professionnelle doit favoriser l'accès à une qualification qui débouche sur un emploi.

Depuis plus de 60 ans, l'AFPA accompagne les mutations du marché du travail, et depuis plus de 30 ans, elle s'est spécialisée pour accompagner la reconversion professionnelle des demandeurs d'emploi. Elle propose également son ingénierie des titres professionnels.

Tous les ans, l'AFPA forme à elle seule plus de 100 000 demandeurs d'emploi, soit près de 30% des demandeurs d'emploi en formation. Grâce à son maillage territorial, elle leur propose principalement des formations longues, qualifiantes, en réponse aux besoins des 350 bassins d'emploi régionaux. La compétence acquise par l'Association en matière de formation et d'accompagnement des demandeurs d'emplois, des salariés licenciés économiques, et des salariés concernés par les restructurations, lui permet d'assurer un taux de retour vers l'emploi de près de 70% de ses stagiaires dans les 6 mois qui suivent leur sortie de formation.

L'AFPA leur permet de se former, de se reconverter, de se qualifier et de se réinsérer dans l'emploi. Malgré la crise, il y a de nombreux métiers et des secteurs qui recrutent, des branches professionnelles qui connaissent des besoins de montée en compétences de leurs salariés, par exemple : bâtiment, travaux publics, services à la personne ou aux entreprises, commerce et distribution, restauration, transports, industries métallurgiques et électromécaniques, maintenance industrielle ou logistique, métiers en lien avec le développement durable des activités, métiers du web ou du multimédia...

Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, l'AFPA propose une offre globale de services, incluant notamment hébergement et restauration, permettant un accompagnement renforcé, ainsi que des formations sur les socles de compétences tels que définis dans l'accord national interprofessionnel du 7 octobre 2009.

Aujourd'hui, en cette période de crise, le Conseil d'orientation rappelle que l'AFPA est au service des politiques d'emploi définies par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Elle prendra toute sa part dans la montée en charge de la formation des demandeurs d'emploi, ainsi que dans les dispositifs nouveaux tels que le contrat de sécurisation professionnelle ou la préparation opérationnelle à l'emploi.

Avec les autres acteurs du service public de l'emploi, l'AFPA apportera la ressource de ses formateurs, ses plateaux techniques et, plus généralement, l'engagement de tous ses salariés pour accompagner les initiatives de ses commanditaires en faveur de l'emploi partout en France.